



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à toutes les personnes intéressées que lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Calixte qui se tiendra le 9 décembre 2024 à 19h, au centre d'art Guy St-Onge, située au 6294, rue Principale. Le conseil statuera sur la demande de dérogation 2024-018. La séance peut être visionnée ultérieurement à partir du site de la municipalité www.saint-calixte.ca

Demande 2024-018 : lot 6 625 268, route 335

La présente demande de dérogation mineure vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale, dans la marge arrière, à 7.79m au lieu de 9m (Règlement #722-2023, article 3.2.1, grille F1-17) dû à la configuration du terrain.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée publique.

Donné à Saint-Calixte, ce 21 novembre 2024.

Monsieur Mathieu-Charles LeBlanc, *ing.*
Directeur général et greffier-trésorier